

# Procès-Verbal du Conseil municipal de La Jonchère-Saint-Maurice

## le mercredi 15 février 2023

Présents : Jean-Marie Horry (maire), Gérard Prugnaud (adjoint au maire), Marie-Claude Servaes (adjointe au maire), Romain Laille, Aurélie Trentalaud, Adeline Clédât, Céline Brunet, Christophe Lafarge, Gérard Dumont, Loïc Désir, Samuel Riverain, Denis Martinie (adjoint au maire)

Procurations : Sonia Girardon donne procuration à Jean-Marie Horry, Vincent Soumagnas donne procuration à Gérard Prugnaud, Christophe Palade donne procuration à Denis Martinie jusqu'à son arrivée vers 20h45

Secrétaire de séance : Denis Martinie

Début de la séance : 20h

Ordre du jour :

- ① approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022
- ② demandes de subventions (DETR - CTD - Région)
- ③ validation devis entreprises
- ④ cession véhicule
- ⑤ modification tarif location salles communales
- ⑥ révision libre et attributions de compensation ELAN
- ⑦ questions diverses

### ① approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 19 décembre 2022

Lecture par M le Maire, approbation à l'unanimité et signature du procès-verbal par Messieurs le maire et le secrétaire de séance

### ② demandes de subventions (DETR - CTD - Région) pour la mise en conformité de l'étang communal

Adeline Clédât : définition de DETR et CTD – CTR

Jean-Marie Horry : dotation d'équipement des territoires ruraux, contrat territorial départemental et régional

Le SABV, Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, est assistant à la maîtrise d'ouvrage. Les futurs travaux comporteront 5 phases : le bassin de décantation, la dérivation, le déversoir, la digue et la pêcherie. Les travaux d'assainissement entre le plan d'eau et l'avenue de la gare nécessitent la vidange du plan d'eau. Deux devis ont été présentés par des entreprises. *Voir le tableau joint.*

En résumé :

Devis (en euros HT)	Sans les travaux optionnels	Avec les travaux optionnels
Entreprise Tallet	43 930.00	68 525.00
Entreprise Massy travaux public	76 236,04	106 638,80

Des travaux optionnels concernent une partie de la dérivation, de la digue et du moine. Le bucheronnage pourrait être prévu en interne, les arbres ont été identifiés. La vidange par siphonnage pourra être envisagée selon les circonstances rencontrées. Pour la renouée du Japon (plante envahissante), les racines pourront être enlevées, enterrées à plus de 5 m de profondeur dans une carrière et bâchées. Les sédiments seront enlevés dans un périmètre de 10 à 12 m autour du moine. Ils seront acheminés dans un pré, propriété de M. Beure d'Augères, à proximité du plan d'eau.

Samuel Riverain a lu d'autres données chiffrées dans les tableaux.

Jean-Marie Horry : il s'agit des anciens devis non actualisés (décembre 2022) ; les données présentées aujourd'hui proviennent de devis reçus en début de semaine (le 13 ou 14 février 2023). Le plan de financement n'a pas été mis à jour : il s'agit de l'ancienne maquette qui est présentée en tenant compte des anciens devis. Etat (DETR) : financement à hauteur de 40%. Etat (DSIL) : financement à hauteur de 20%. Département de la Haute-Vienne (CTD) avec une partie à hauteur de 20% et une autre à hauteur de 4,9%.

Christophe Lafarge s'interroge sur le financement à hauteur de 80%.

Jean-Marie Horry précise que sur 76 025 euros de travaux (avec les travaux optionnels), 32 000 euros environ seraient autofinancés, donc pas effectivement à hauteur de 80%.

Samuel Riverain s'interroge sur l'accès aux abords de l'étang pendant la durée de la vidange.

Jean-Marie Horry précise qu'il n'y aura pas d'interdiction d'accès sauf à proximité des travaux en cours.

Adeline Clédat précise que les pêcheurs se sont rapprochés de la Fédération de pêche.

Denis Martinie s'interroge sur le tirage du feu d'artifices au bord de l'étang le 14 juillet prochain.

Jean-Marie Horry explique que cela ne changera pas l'organisation.

Adeline Clédat s'interroge sur le calendrier.

Jean-Marie Horry précise que la vidange devra être terminée le 30 avril 2023.

Christophe Lafarge s'interroge sur ce dossier si le conseil municipal refuse de l'adopter.

Jean-Marie Horry affirme que 60% des subventions seront perdues. La vidange devra s'effectuer tous les 5 ans.

Samuel Riverain affirme que c'est tous les 3 ans pour les piscicultures à vocation privée.

Nota bene : arrivée de Christophe Palade à 20h50.

Jean-Marie Horry alerte sur les précédents déficits en eau observés en 2022 : l'eau prise sur la réserve de la Brutine à partir du 15/08/2022 au lieu de fin septembre les années précédentes ; la SAUR a également alerté sur les probables déficits à venir qui pourraient être préjudiciables si les précipitations de mars-avril 2023 ne sont pas au rendez-vous.

M. le maire récapitule sur la partie financière : devis de 76025 euros HT, subventions globales à hauteur de 50-55%.

Samuel Riverain interroge sur la garantie des travaux.

Jean-Marie Horry précise que comme tous les travaux, ceux-ci sont garantis ; le bassin de décantation provisoire est doté d'une géomembrane ; l'ouvrage de vidange (système de batardeau) est en béton banché.

Samuel Riverain précise que dans le privé, il y a une marge de coût supplémentaire de 10% en cas de fuite

Mise au vote par M. le maire : projet de demande de subventions pour « la mise en conformité de l'étang » adopté à l'unanimité des voix.

Le projet de travaux a été retenu à l'unanimité des voix. Le passage de l'étang communal en 2<sup>ème</sup> catégorie permettra des aménagements plus larges comme la mise en place de ponton d'accès aux personnes à mobilité réduite. Les notices techniques du SABV, ainsi que la note de la Fédération départementale de la pêche seront envoyées par mail aux conseillers.

### ③ validation devis entreprises

Le premier devis de l'entreprise Ecureuil pour des élagages, pour un montant de 2700 euros :

- un hêtre pourpre aux abords de l'aire de jeux
- un châtaignier mort à l'extrémité de la rue des Chants d'oiseaux
- une taille sanitaire pour des arbres au bout de la rue des Chants d'oiseaux

Le deuxième devis de l'entreprise Ecureuil pour des élagages de résineux à l'extrémité de la rue du Parc, à proximité de la propriété de Vincent Soumagnas. Ces résineux se situent sur une parcelle communale dans un talus. Devis de 6000 euros. Etude des possibilités de valorisation des bois coupés. En effet, l'évacuation des déchets représente plus de 1500 euros du montant total du devis. Enedis devra être prévenu pour la protection de leur réseau.

Samuel Riverain demande si un devis a été demandé aux chantiers d'insertion PALOMA ?

Jean-Marie Horry précise que Paloma n'effectue pas d'élagage en hauteur.

Marie-Claude Servaes demande si l'entreprise des Racines aux Branches sera contactée

Jean-Marie Horry précise qu'une demande sera effectuée.

Samuel Riverain précise que les chantiers Paloma peuvent utiliser une nacelle.

Christophe Lafarge demande à ce que Monsieur Chassagnon soit contacté.

Jean-Marie Horry précise que les travaux pourront avoir lieu en automne. Première demande de travaux (2700 euros) accordée à l'unanimité des voix. Attente d'autres devis pour les élagages de la rue du Parc.

Jean-Marie Horry présente un devis des honoraires de l'ONF pour la période de 2023 : il s'agit des honoraires perçus dans le cadre des assistances techniques à donneur d'ordre (montant : 4614,34 euros HT).

Samuel Riverain demande si un pourcentage est pris sur la vente des bois et si ces travaux concernent l'arboretum ?

Jean-Marie Horry précise que non car ce sont des travaux d'entretien de la forêt prévu au plan de gestion de la forêt communale. L'entretien de l'arboretum n'est pas pris en compte dans ces honoraires. C'est un budget à part à charge de l'ONF.

Jean-Marie Horry met au vote ces honoraires de l'ONF. Ils sont accordés à l'unanimité des voix.

#### ④ cession véhicule

Il s'agit d'un Jumpy acheté pour une valeur de 3800 euros HT en février 2014. Un acheteur particulier le rachètera pour une valeur de 500 euros.

Gérard Prugnau précise qu'au vu des travaux de réparation estimés à plus de 3000 euros, il est préférable de s'en débarrasser.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des voix.

#### ⑤ modification tarif location salles communales

Jean-Marie Horry précise qu'Adeline Clédât a mis à jour les conventions pour la mise à disposition de la salle des fêtes, notamment pour ce qui concerne les poubelles, les économies d'énergie et les astreintes avec un accompagnement à l'entrée et à la sortie pour les particuliers. En effet, de nombreux problèmes ont été relevés concernant la manipulation des thermostats des radiateurs, des rideaux occultants utilisés par le Cinoch', le rangement conforme des tables et des chaises. Une nouvelle proposition de caution de 600 euros pourrait être proposée avec 500 euros pour la location et 100 euros pour l'entretien et le ménage, le rangement des tables et des chaises, le tri et l'évacuation des déchets.

Christophe Lafarge affirme que ce montant n'est pas assez dissuasif.

Jean-Marie Horry précise que le Trésorier demandera le détail des sommes constituant la caution.

Adeline Clédât précise qu'à l'appui de la convention, il faudra une grille tarifaire mentionnant le fait « qu'une facture sera établie si le ménage, le rangement ou l'évacuation des déchets n'ont pas été réalisés ».

Jean-Marie Horry approuve cette précision apportée. Il alerte sur le coût du chauffage de la salle des fêtes qui s'est élevé à 11700 euros pour 2022. Il précise également qu'il faudra mettre en place des responsables pour l'état des lieux avant et après chaque location. Projet à suivre avec une nouvelle présentation lors d'un prochain conseil municipal.

#### ⑥ révision libre et attributions de compensation par la communauté de communes ELAN

Jean-Marie Horry présente le principe de l'attribution de compensation de la communauté de communes ELAN. La com.com perçoit l'intégralité de l'ex taxe professionnelle que versait toutes les entreprises. Une partie est reversée aux communes. La commune de La Jonchère touche à ce titre la somme de 96 186 euros tous les ans. Certaines communes ne bénéficient pas de cette attribution et du coup sont contributives

depuis l'intégration de la compétence voirie ; il se trouve que ces communes sont les plus petites. Une analyse plus poussée montre que des communes qui n'ont pas de taxe professionnelle sont faiblement compensées. La communauté de communes ELAN souhaite résorber une situation déficitaire. A partir de janvier 2023, les coûts sont proratisés en fonction de l'utilisation des services par habitants des communes concernées, nombre d'enfants par commune pour la crèche, les centres de loisirs, l'école de musique et de danse, .... Le tableau de compensation présenté veut tenir compte d'un rééquilibrage entre les communes prenant en compte de leur richesse et du potentiel fiscal, pour apporter plus d'équité. La révision libre de l'attribution de compensation est prévue par la loi : cette mesure doit être votée par les communes et par l'assemblée délibérante de la communauté de communes ELAN. Le budget d'ELAN, pour 2023, a besoin d'une recette supplémentaire. Le déficit des différents services nommés plus haut représente 470 000 euros. La commission des finances ELAN a présenté un premier tableau prenant en compte les différents éléments dont les potentiels fiscaux. La commune de La Jonchère verra son attribution de compensation diminuée de 5 963 euros, soit une attribution de compensation réduite à 90 223 euros au lieu de 96 186 euros.

Marie-Claude Servaes précise que certaines communes ont des réserves importantes (près de 1 000 000 d'euros) et qu'elles ne feront peut-être pas d'effort pour accepter cette compensation demandée par ELAN. Elle précise que le déficit est lié à deux domaines : la petite enfance et l'école de musique.

Jean-Marie Horry précise que la petite enfance sera rendue aux communes à partir de janvier 2024, et que ce service est maintenu par ELAN jusqu'à cette date avec participation des communes concernées par le service. Pour l'école de musique et de danse intercommunale, chaque commune prendra à sa charge la partie des élèves résidants sur sa commune.

Monsieur le Maire explique que le budget de l'ex AGD qui comprenait notamment Couzeix et Chaptelat permettait de financer les services mis en place à l'époque. Ces communes n'ont pas rejoint la com com ELAN.

Christophe Lafarge fait remarquer que la commune participe également à l'équilibre du budget assainissement ce qui lui pose question. Il affirme que certaines communes n'ont pas joué le jeu et que nous en payons le prix aujourd'hui.

Jean-Marie Horry : en effet, des communes ont effectué des demandes et des travaux d'assainissement depuis la prise en charge par ELAN.

Gérard Dumont rapporte des échos sur les réseaux sociaux de mise sous tutelle de la communauté de communes par la Préfecture.

Jean-Marie Horry : non, la com. Com. ELAN n'est pas sous tutelle ; elle est dans le réseau d'alerte mis en place par la Préfecture comme l'a été notre commune en 2013 et 2014. La com. Com. reverse 4 938 000 euros aux communes dans le cadre de ces attributions de compensation ; un nouveau directeur général des services est en fonction depuis le mois d'octobre 2022. Un gros travail est fait pour redresser la situation. Le budget est de 13 000 000 d'euros, dont 38 à 39% de charge de personnels. Ces comptes sont publics. Monsieur le maire encourage les conseillers à assister aux séances du conseil communautaire et à consulter les documents sur le site internet de la com. com.

Christophe Lafarge et Christophe Palade affirment que pour les ordures ménagères, on nous demande plus d'efforts et leur coût est bien supérieur aux années précédentes.

Jean-Marie Horry précise que les coûts ont été calculés en fonction des charges du service : c'est un budget autonome qui doit s'équilibrer. Il précise que des mesures correctives et de nouveaux services sont à l'étude. Egalement, une modification dans la rotation des camions-bennes est envisagé. Il n'y a pas eu d'année blanche avant le passage à la nouvelle REOMI ce qui est dommageable pour nos habitants. Le poste dépense n'est malheureusement pas « amoindri » par l'augmentation des coûts du carburant, des traitements des déchets, des enfouissements. Une TVA a même été mise en place sur la TGAP. Il faut anticiper les problèmes sociaux tels que le reclassement des chauffeurs-ripeurs si le nombre de rotation diminue. Le ramassage des Eco-Points (bacs jaunes et cartons) s'est accentué. Le budget prévisionnel indépendant du service des OM s'élève à 4 200 000 euros pour 2023. La com. com. ELAN souhaiterait dégager une marge de manœuvre afin de pouvoir investir, entre autre pour créer un hôtel d'entreprises.

Loïc Désir : Est-ce que de nouveaux critères tels que le degré d'investissement des communes et les services proposés peuvent entrer en ligne de compte pour les attributions de compensation ?

Jean-Marie Horry précise que ce critère ne fait pas partie des indicateurs pris en compte. ELAN n'a pas de visibilité pour l'instant pour de gros projets d'investissement. Il faut reconstituer un budget équilibré.

Christophe Palade : il est dommage que le nivellement s'effectue vers le bas pour les communes appartenant à ce territoire.

Marie-Claude Servaes : 12 communes sur 24 partagent notre esprit communautaire à l'exemple du syndicat de voirie. On y adhère, on cotise et on les fait travailler.

Jean-Marie Horry : ELAN défend l'idée de la construction d'une inter communauté basée sur un projet de territoire. Il faut se donner les moyens. Monsieur le maire trouve dommage que notre communauté de communes n'ait pas la capacité de financer des investissements tels que des grands projets comme des parcs de panneaux photovoltaïques et ainsi générer des retours sur investissements. Le tableau de compensation présenté propose un rééquilibrage entre les communes en fonction de leur richesse et de leur potentiel fiscal, pour apporter une équité. Pour rappel, la commune de La Jonchère, le rééquilibrage passerait de 96186 euros à 90223 euros.

Tour de table pour avoir un avis de chacun sur cette proposition : assez défavorable pour 8, favorable pour 5, sans opinion pour 2.

## ⑦ questions diverses

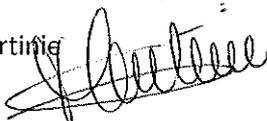
- A) Informations sur les activités organisées sur la commune à l'occasion des prochaines JIF 2023 (journées internationales de la forêt) ; le programme de l'ONF sera envoyé par mail aux conseillers :
  - le vendredi 24 mars, visite de l'arboretum avec des établissements scolaires,
  - le samedi 25 mars (à 10h), visite de la forêt communale avec un technicien forestier de l'ONF (thématiques abordées : gestion forestière communale et biodiversité),
  - le samedi 25 mars après-midi (à 14h), visite guidée de l'arboretum et jeux de piste,
  - le samedi 25 mars (à 20h30), ciné-débat « les arbres et les forêts remarquables »,
  - le dimanche 26 mars (à 10h), arboretum et biodiversité, observation des oiseaux,
  - le dimanche 26 mars (à 14h), chantier participatif au sein de l'arboretum (appel aux bénévoles)
- B) Achat d'une parcelle forestière replantée en sapin douglas aux Adoux (ex propriété de Monsieur Gilibert) ; estimation de 42 500 euros de l'ONF, 25% de subvention du conseil départemental de la Haute-Vienne, 75% reste à charge de la commune (31 500 euros).
- C) Etude d'une tarification sociale pour le restaurant scolaire. Il manque des données par rapport aux quotients familiaux. Pour information, pour 2022, le coût s'est élevé à 103 000 euros avec un reste à charge de la commune de 66 000 euros. Lors de la prochaine commission scolaire, des demandes de participation aux communes rattachées seront effectuées au prorata du nombre d'élèves.
- D) Transport scolaire : décision du Conseil Régional en date du 15/02/2023 de mettre en place de façon officielle les arrêts « de bon sens » pour le transport scolaire des Billanges à Entrecolles (école et collège). Désormais, 4 points d'arrêts pour ce village.
- E) 40,9% des abonnés téléphoniques ont la fibre sur notre commune
- F) Projet de démantèlement du réseau cuivre par Orange d'ici 2030. Les communes de La Jonchère-Saint-Maurice, de Les Billanges et de Saint-Laurent-les-Eglises sont ciblées pour novembre 2024 (arrêt de la commercialisation du cuivre) et pour novembre 2025 (démantèlement du réseau cuivre existant)
- G) Une vidéo Limouzi Stream effectuée en novembre 2022 sur le site de la Pierre Branlante sera envoyée aux conseillers municipaux.

Prochain conseil municipal prévu le jeudi 9 mars 2023 à 20h.

Fin de la séance à 22h45

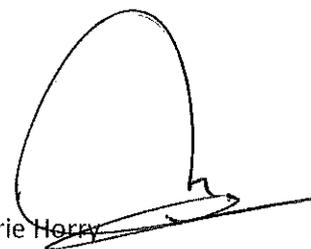
Le secrétaire de séance,

Denis Martinie



Le Maire

Jean Marie Horry



*Nota bene : en bleu, les documents annexés à joindre par mail*

# La Jonchère Saint-Maurice

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mil vingt trois, le 09 mars à 20 h 00  
le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué,  
s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2023*

*Présents : Mmes Marie-Claude Servaes, Adeline Clédat, Aurélie Trentalaud  
Mrs Jean-Marie Horry, Gérard Dumont, Denis Martinie, Gérard Prugnaud, Samuel Riverain,  
Loïc Désir, Romain Laville, Vincent Soumagnas*

*Absents : Sonia Girardon (procuration à Gérard Dumont), Christophe Lafarge  
(procuration à Marie-Claude Servaes , Christophe Palade (procuration à Gérard Prugnaud,  
Céline Brunet (procuration à Jean-Marie Horry)*

*Samuel Riverain a été élu secrétaire.*

---

*Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2023*

---

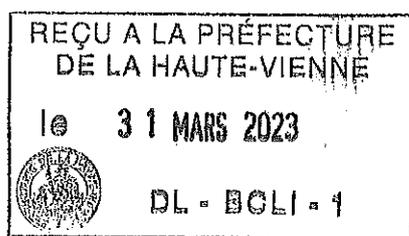
Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 15 février 2023.

Monsieur Gérard Dumont demande la rectification de ses propos en ce sens « Gérard Dumont fait part des informations portées à sa connaissance et relatives à la convocation à la préfecture de l'équipe dirigeante de la communauté de communes ELAN au sujet des difficultés financières qu'elle rencontrerait ».

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés à la réunion précédente

- valident les modifications ci-dessus ;
- approuvent le procès-verbal tel que modifié.

Une copie de la présente délibération sera annexée au procès-verbal de la réunion du 15 février 2023.



*pour copie conforme  
en mairie, le 10 mars 2023  
Le Maire, Horry Jean-Marie*



Transmis le 10 mars 2023  
Publié le 10 mars 2023

